

***ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'ANSE DE BALAGUIER**

Association loi 1901 n°W832008929 J.O. DU 17/12/2011

517, corniche Bonaparte
83500 La Seyne sur mer
courriel : assobalaguier@hotmail.fr

Compte rendu de l'Assemblée générale Samedi 13 avril 2013 à 14h Base nautique de Saint Elme à La Seyne sur mer

Ordre du jour :

- 1) **Rapport annuel des actions menées**
- 2) **Approbation des comptes 2012**
- 3) **Election du bureau 2013**
- 4) **Création d'un site internet**
- 5) **Intervention de M. Ecochard, président de la fondation MART**
- 6) **Actions à prévoir, aménagement de la corniche**
- 7) **Organisation d'une manifestation festive**
- 8) **Questions diverses**

La séance est ouverte à 14h30 par Mme Mercinier la présidente, qui présente le bureau* et les représentants de la mairie, Mme Cyrulnick, adjointe à la culture et M. Magagnosc, directeur général des services techniques.

Parmi les présents, M. Raphaël, président *du Cil de Balaguier, du Manteau, et de l'Eguillette*, M. Ecochard, *Président de l'association MART*.

M. Gilles Vincent, *Conseiller Général du Var*, qui avait été invité, n'a pas assisté à la réunion. La présidente les remercie de leur présence.

Mme Mercinier fait le point sur la situation dans le quartier après les différentes actions menées par l'association pendant une année :

Quelques améliorations sensibles :

- En effet les stationnements anarchiques et dangereux pour les piétons sont en régression. Il faut dire que les riverains sont vigilants et avertissent la police municipale régulièrement. Les procès verbaux ont été dissuasifs.

- Pour les feux, une légère amélioration avec un peu moins de nuisances sonores qui en découlent. Mais l'état de saleté du bord de mer reste déplorable. A ce sujet merci aux usagers et riverains qui restent là aussi vigilants.

- Sur notre demande, les poubelles sur la cale ont été remises en place pendant l'hiver (elles avaient été démontées dès le mois de septembre).

Cependant pour d'autres problèmes, c'est le statut quo.

- La mairie et TPM ont été sollicités pour l'enlèvement des épaves, aussi bien sur la plage que sur la cale qui, nous l'avons rappelé, n'est pas un port à sec ni un lieu de réparation de bateaux. Quelques épaves ont été enlevées, mais il en reste encore notamment sur cette cale pour laquelle nous demandons une complète réhabilitation

Pour rappel, les riverains ont été sommés d'enlever leur bateau qui étaient au mouillage depuis pour certains plus 30 ans et priés de les mettre ailleurs. Ce qui a été fait. Cependant, chaque été, d'autres bateaux mouillent qui deviennent des épaves chaque hiver. Qu'en est-il de cette réglementation. Cette zone est une zone de non droit où tout est permis !

- Les excès de vitesse trop souvent constatés sur la corniche surtout de la part des camions.

- Le problème du parking dans l'anse n'est pas réglé. Quelles sont les propositions de la mairie ?

- Malgré la demande aucun panneau d'interdiction de stationnement ou d'interdiction de feu n'ont été placés à Balaguier. Même si on sait que les stationnements sur les trottoirs sont interdits. Un rappel est toujours bienvenu

- Où en est-on de la réfection du quai de Balaguier ?

- Dans le virage du musée, une partie du trottoir a été restaurée sécurisant un peu plus la promenade. Pour le reste les voitures continuent à stationner rendant la marche des piétons dangereuse. Ne pourrait-on pas mettre des bornes empêchant le stationnement dans tout le virage au moins à cet endroit

- Dernier point : Les gens du voyage sont revenus dans les anciens chantiers du midi

Certains problèmes, hélas ! ne sont pas réglés même si les services municipaux les ont davantage pris en compte et participent à leur résolution

- Un point positif : Les alentours du fort de l'Eguillette ont été sécurisés par l'enlèvement des anciens appontements de la marine, dangereux pour la navigation.

Enfin, afin de valoriser encore plus notre démarche, un membre de l'A.S.A.B., nous a proposé de créer le site internet de l'Association.

Mme Cyrulnic et M. Magagnosc répondent aux différents points soulevés

En ce qui concerne les feux, il s'agit d'une interdiction émanant de la préfecture et qu'il est intolérable que cet arrêté ne soit pas respecté dans son intégralité. Des tolérances subsistent.

Pour les épaves, M. Magagnosc, explique la procédure de l'enlèvement. Il précise que la déconstruction d'un bateau de 8 m en plastique coûte entre 3 et 4 000 €. La plupart des épaves n'ont plus d'immatriculation.

Un adhérent dit qu'on prend le problème à l'envers : Il faut interdire le mouillage sauvage. La solution passe par le mouillage organisé.

Le problème de la cale est abordé: sa fréquentation, ses épaves, son abandon et sa saleté. La nécessité de la restaurer et de la préserver est unanime.

A ce sujet, M. Ecochard dit que la cale de mise à l'eau est un moyen de favoriser la petite plaisance locale.

Il ajoute que le problème de mouillage sauvage existe partout mais est plus important à Balaguier.

M. Magagnosc aborde le problème du stationnement. La mairie possède le terrain de la batterie des Cannets sur lequel elle avait envisagé de faire un parking. On lui fait remarquer que le terrain à côté du musée, au niveau du quai de Balaguier pourrait être aménagé en parking. Comme l'an dernier M. Astore, il dit qu'il faut se renseigner.

Le virage du fort de Balaguier n'a pas été sécurisé même si, sur une partie, un trottoir a été construit. M. Magagnosc assure qu'il viendra sur place se rendre compte de ce problème et des autres comme la vitesse et les panneaux de signalisation.. Il prend d'ailleurs RDV pour le lundi 22 avril.

En ce qui concerne le nomadisme et l'occupation du terrain des anciens chantiers du Midi, il explique que la procédure d'expulsion est en cours et que ces gens ne devraient pas tarder à partir compte tenu qu'ils vont devoir payer une astreinte. Il regrette que les propriétaires de la friche n'aient pas suffisamment sécurisé leur terrain. Un tas de terre ou un portail ne suffisent pas. Il existe d'autres techniques plus sûres.

Les échanges vont ensuite porter sur l'avenir de Balaguier et de la petite mer :

Différents intervenant évoquent les projets d'avenir.

Mme Cyrulnik reconnaît le caractère spécifique de l'anse et plaide pour le maintien de son authenticité :

- Les contraintes imposées par la mairie au projet de construction d'un hôtel sur le terrain des CNIM. A ce jour aucun projet valable
- La création d'un restaurant de mer nécessiterait un accès par ponton et doit respecter topographie des lieux
- Un adhérent fait remarquer qu'il faut restaurer à l'identique de ce qui existait et qui prenait en considération le paysage marin avec réfection des pontons et création de mouillages surveillés et payants

En ce qui concerne l'aménagement de la corniche, M. Magagnosc explique que les travaux préparatoires sont en cours sur toute la corniche, que de nombreux et coûteux travaux de soutènement de la route à Balaguier sont à prévoir.

Le président du Mouvement d'Actions pour la rade de Toulon et le littoral Varois qui regroupe de 60 associations, insiste sur le maintien de la petite plaisance dans la petite mer et s'oppose au projet purement commercial de Port Toulon Provence qui souhaiterait créer des ports de plaisance pour des bateaux de plus de 10 m ce qui rapporterait entre 5000 et 10000€ par bateau et par an.

Il évoque la restauration du quai et de la jetée de Balaguier , chiffrée chacune à environ 600 000 €, et l'extension de la desserte maritime .

Le problème de la grande jetée devrait se régler. Son coût serait de 10 millions d'euros.

La réunion se termine sur la présentation du diaporama de l'association MART par M. Ecochard.

Fin de réunion vers 17 h

Tous les points de l'ordre du jour n'ont pu être abordés compte tenu de la richesse des échanges et du temps imparti pour l'occupation de la salle.

Le secrétaire,

J.J. Dombey

** Membres du bureau présents:*

Présidente : Mme Mercinier

Vice Président : M. Dufrenez

Trésorière : Mme Oberson-Dufrenez